

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE  
DE LYON

Fondée le 10 Février 1884

---

TOME QUINZIÈME

---

1896

---

LYON  
H. GEORG, LIBRAIRE  
L'PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 36-38

PARIS  
MASSON & C<sup>o</sup>, LIBRAIRES  
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1897

Γάρος, en grec classique, signifie le superbe, le brave, le glorieux. Mais dans ce dialecte des îles Ioniennes, ce mot désigne un petit poisson analogue à notre goujon, ce qui fait penser tout de suite au fameux poisson, ἕγρος, de la symbolique chrétienne.

Cette inscription est évidemment fort curieuse et son importance considérable pour l'étude de la symbolique chrétienne. Elle demanderait une longue étude et M. Pélagaud se borne aujourd'hui à la signaler à ses collègues.

#### COMMUNICATIONS

#### COMMUNICATIONS SUR DES CAS DE DÉPEÇAGE

*M. Lacassagne.* — J'ai fait, il y a huit ans, devant la Société d'Anthropologie, une communication sur l'histoire du dépeçage criminel, du dépeçage religieux et du dépeçage judiciaire, au point de vue médico-légal et j'ai rapporté, à ce propos, une série curieuse d'observations, ne comprenant pas moins de trente cas que le D<sup>r</sup> Ravoux a publiés dans sa thèse de Doctorat.

Dans ces cas de dépeçage, il est parfois difficile d'arriver à la détermination de l'âge et de la taille de l'individu, car ce dernier renseignement surtout ne peut être établi assez facilement que si l'on possède les os d'un membre supérieur ou d'un membre inférieur.

C'est pour faciliter le déterminisme de la taille d'un sujet d'après la longueur des os longs, que M. Rollet s'est livré à une série de mensurations sur 50 hommes et 50 femmes et a établi les tableaux qui figurent dans sa thèse et qui, malgré les modifications de Manouvriez, sont devenus classiques et rendent à l'expert de très grands services.

L'étude des différents cas de dépeçage constatés a permis d'arriver à une synthèse qui fait comprendre dans quelles conditions interviennent habituellement les dépeceurs.

C'est ordinairement à la suite d'un assassinat commis pour voler que le criminel a eu recours à ce moyen pour se débarrasser de sa

victime. Le plus souvent ce sont des hommes, mais quand ce sont des femmes, la cause du crime se rattache habituellement à une affaire d'adultère.

Les procédés et la méthode suivis par les dépeceurs ne varient guère. Le plus souvent ils commencent par la tête et quelquefois même l'opération s'arrête là, c'est ce que fit Vodable ; d'autre fois, après la tête ce sont les membres supérieurs qui sont coupés : c'est ainsi que Lacrotte fut dépecé par Poujard. Dans d'autres circonstances les membres inférieurs seuls sont enlevés : c'est ce que l'on vit dans l'affaire de l'Île-Barbe.

Le dépeçage peut être poussé beaucoup plus loin ; ainsi l'agent de police Prévost avait détaillé sa victime en 80 morceaux, qu'il transportait par parties dans un panier pour aller les jeter dans les égouts. Il fut pris, au cours d'un de ces voyages, par ses collègues de la police qui, surpris de le voir promener avec un panier garni de linge blanc au bras, l'interrogèrent et reçurent de lui la curieuse réponse « qu'il aidait au déménagement d'un ami ». Dans l'affaire de Bruxelles, le cadavre avait été divisé en 200 morceaux.

Lorsqu'on se trouve en présence d'un dépeçage et surtout quand on n'a que peu de morceaux à sa disposition, le problème est complexe et il est difficile de répondre aux questions de la justice, qui non seulement désire arriver à l'établissement de l'identité de la victime, mais demande comment l'individu a été tué.

C'est d'un cas de ce genre dont il va être question ici.

Vers la fin du mois de décembre 1894, le regretté Coutagne reçut d'un juge d'instruction, mission d'examiner un tronc humain trouvé dans le Rhône, le 10 décembre 1894, en face de l'usine de Saint-Gobain. Ce tronc, renfermé dans un sac, pesait 12<sup>kg</sup>,250, avait 23 centimètres de hauteur, 43 centimètres de largeur au niveau des épaules et 106 centimètres de circonférence sous les aisselles. Comme particularité pouvant donner des indications certaines, on vit, au niveau de la section du cou, que la peau était rétractée et que les muscles, particulièrement les sterno-cleido-mastoïdiens, faisaient une saillie très accusée, disposition ayant des analogies complètes avec ce que l'on voit après la décollation chez les suppliciés. C'était l'indice certain que le sujet avait été décapité pen-

dant qu'il était encore vivant ou très peu de temps après la mort.

Sur la peau du cou, il y avait des coups d'ongles, des hémorragies, et l'organe présentait en outre les lésions d'Amussat qu'on retrouve après la pendaison ou la strangulation.

La partie inférieure du tronc correspondait à la région lombaire, au niveau de laquelle la section avait été faite. La peau était moins rétractée; par l'ouverture béante de la cavité thoracique, on voyait les organes y renfermés.

En arrière, pas trace de décubitus cadavérique, mais plusieurs blessures faites avec un instrument tranchant paraissant être une épée ou une baïonnette Lebel. Le trajet de ces blessures présentait des hémorragies, signe certain qu'elles avaient été faites pendant la vie. On vit aussi dans le dos une cicatrice d'1 cm. 50 de diamètre.

Le bras gauche avait été désarticulé, le bras droit, au contraire, avait été amputé et l'opération s'était faite avec une cassure en bec de flûte.

Les poumons étaient exsangues ainsi que le cœur.

Quant au foie, l'emploi du procédé Colrat-Colomb, pour le dosage du glycogène et de la glycose, apprit que le sujet était mort en pleine digestion.

Par conséquent, il y avait eu strangulation, coup de canne à épée et section de la tête sur un mourant. Après une nouvelle crue du Rhône, en mai 1895, on trouva à Condrieu d'autres parties de cadavre et notamment le bassin entier et des portions de cuisses; les organes génitaux. Sur ces pièces, la peau était transformée en adipocire; il n'y avait pas d'intestin mais simplement une portion du rectum.

L'anus était béant, il avait des dimensions considérables, mais il n'était pas permis d'affirmer cependant la possibilité d'une dilatation provenant de sodomie. Les prostatites étaient volumineuses, comme elles le sont habituellement chez les sujets âgés.

Quant à la section supérieure, elle avait été largement faite d'arrière en avant par une scie de grande dimension.

La section des cuisses était nette, mais, détail important, l'examen de la ligne âpre, au-dessus de la coupe, présentait de petits traits

ébauchés, pratiqués avec une scie fine et étroite analogue aux petites scies d'horloger.

La difficulté restait aussi grande pour la détermination de la taille, quand, heureusement, en novembre et décembre 1895, on a trouvé à la roche de Glain et Pouzin la jambe gauche et la jambe droite. Avec ces jambes on a pu avoir des données plus positives pour arriver à la détermination de la taille et, en mesurant le fémur, le tibia et le péroné, on a établi qu'il s'agissait d'un homme de 1<sup>m</sup>68 à 1<sup>m</sup>74.

Détail à noter encore : sur la peau de la jambe gauche, au niveau du cou-de-pied, existait une tache rouge, reste de nevus ou de purpura.

La détermination de l'âge a été simplifiée par l'examen des pièces squelettiques : le sacrum et le coccyx n'étaient pas soudés, pas plus que le manubrium du sternum ; ces soudures se faisant aux environs de soixante ans, le sujet devait avoir moins que cela.

Les cartilages costaux sont tout à fait ossifiés à droite et commencent à gauche ; enfin le tassement des os vertébraux indiquait quarante-cinq à soixante ans.

Enfin, il est une constatation que l'on a pu faire encore, sur le squelette, c'est que les côtes étaient fracturées en certains points, preuve que cet homme a été écrasé, broyé par ses assassins.

Par conséquent, même avec le peu de débris dont il disposait, M. Lacassagne a pu fournir la réponse suivante :

Homme mort de strangulation, après coups d'épée ou instrument analogue dans le dos, coups ayant produit la fracture de l'omoplate ; dépecé ensuite, en commençant par la tête, un peu avant la mort ou à une époque rapprochée de celle-ci. Bassin dépecé avec une longue et large scie, maniée par un individu expert, qui essaya la division des fémurs avec une petite scie.

Comme particularité, nevus ou purpura au cou-de-pied gauche, poitrine bombée en avant, avec dépression sternale analogue à celle que l'on trouve chez certains ouvriers, cordonniers, passementiers, etc. Taille d'1<sup>m</sup>68 à 1<sup>m</sup>74. Age : quarante-quatre à soixante ans.

*M. Lesbre* remercie *M. Lacassagne* du savant et fort intéressant exposé qu'il vient de faire. Dans le cas où il s'est trouvé, le problème de l'identité était fort difficile à résoudre et il s'agissait d'un travail ayant quelques analogies avec celui que fit *Cuvier* quand, avec un os, il reconstituait le type de l'animal auquel il appartenait.

*M. Chantre* rend compte de quelques observations faites par lui au cours de son dernier voyage en Angleterre et particulièrement de sa visite au Muséum, dont il vante les merveilles.

*M. Pélagaud* signale à la Société une grotte à ossements, récemment découverte dans la vallée de la Drôme, près du village de Saout.

La séance est levée à 6 heures.

*L'un des secrétaires* : L. GUINARD.

---